

Délibération concernant  
**la nomination des Commissaires aux Comptes**

Conformément aux textes applicables aux CCI, la mission du commissaire aux comptes titulaires et du commissaire aux comptes suppléant a pris fin à l'occasion de l'Assemblée Générale du 26 juin 2014 examinant les comptes 2013.

Une consultation, selon la procédure adaptée soumise aux dispositions de l'article 28 du Code des marchés publics, a été réalisée (parution au BOAMP du 12 juin 2014) pour la désignation d'un commissaire aux comptes titulaire et d'un commissaire aux comptes suppléant pour les exercices 2014 à 2019.

Après examen des offres, la commission technique consultative, réunie le 28 aout 2014, a retenu la proposition faite par le Cabinet AURECCA.

**Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale, NOMME à l'unanimité, pour les exercices 2014 à 2019 :**

- Monsieur Loïc BELLATON, Cabinet AURECCA, **Commissaire aux comptes titulaire,**
- Monsieur Jean-Luc GOURRIEREC, **Commissaire aux comptes suppléant.**

---

**CCI Rochefort et Saintonge**

**DELIBERATION soumise à l'Assemblée générale, réunie le 11 décembre 2014, à Rochefort**

Nombre de membres élus en exercice **27**

Nombre minimum de membres titulaires pour atteindre le quorum **14**

Nombre de membres élus présents

Nombre de votants

Nombre de voix POUR

Nombre de voix CONTRE

Nombre d'ABSTENTIONS\*

\* Un des membres élus estimant avoir intérêt à agir n'a pas souhaité prendre part au vote

Roland CAILLET

Jean-Claude DELAUNE

Vice-président Secrétaire

Président